



## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE GREFFIÈRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE QUE :**

Lors d'une séance ordinaire tenue le 4 juin 2019, le conseil de la Ville de Rivière-Rouge a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 2019-348 modifiant le Règlement numéro 148 établissant les procédures de gestion des bibliothèques sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge ».

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le règlement numéro 2019-348 entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

**DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE, CE 7<sup>e</sup> JOUR DE JUIN 2019**

**Lucie Bourque**  
**Greffière et directrice générale adjointe**